

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 avril 2021
Rapporteur :
Monsieur Arnaud PLATEL**

N° 10

**Délégation des aides à la pierre
Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat privé**

Quimper Bretagne Occidentale, délégataire des aides à la pierre (convention 2019-2024), attribue les aides publiques à la pierre destinées à la rénovation de l'habitat privé (crédits de l'Agence nationale de l'habitat – Anah). L'agglomération participe également au développement de l'offre nouvelle de logements privés en complétant les financements de l'Etat sur la rénovation du parc privé.

Quimper Bretagne Occidentale intervient sur deux volets et participe en attribuant des subventions au titre du fonds d'intervention sur l'habitat (FIH).

Dans le cadre de l'opération « Quimper, Cœur de ville (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain – OPAH – RU 2016-2021), Quimper Bretagne Occidentale propose un dispositif d'aides aux travaux à destination des propriétaires bailleurs et propriétaires occupants.

En 2020, les aides attribuées représentent un montant de 113 586 € pour QBO et 330 755 € pour l'Anah :

- 10 logements rénovés de propriétaires occupants :
 - 11 408 € pour QBO ;
 - 82 232 € pour l'Anah.

- 12 logements réhabilités de propriétaires bailleurs :
 - 86 278 € pour QBO ;
 - 248 523 € pour l'Anah.

- 2 immeubles aidés dans le cadre de l'opération façades :

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2021
(accusé de réception du 27/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

15 900 € pour QBO.

Depuis le 22 juin 2017, l'agglomération a adopté un dispositif d'aide transitoire destiné aux propriétaires occupants en dehors du périmètre de l'OPAH-RU dans l'attente de la mise en œuvre de la prochaine opération d'amélioration de l'habitat privé en 2021 sur l'ensemble de l'agglomération. L'agglomération subventionne à ce titre le reste à charge de la prestation d'accompagnement des propriétaires occupants, prestations dite d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) financée majoritairement par l'ANAH. Ces aides représentent un montant de 33 555 € pour QBO et de 56 983 € pour l'Anah pour l'accompagnement des propriétaires occupants pour la rénovation de 115 logements.

Le montant cumulé de subventions attribuées en 2020 au titre du Fonds d'Intervention sur l'Habitat (FIH) est donc de 147 141 € pour QBO et de 387 738 € pour l'Anah soit 534 879 €.

L'ensemble des subventions est détaillé dans les tableaux joints en annexe conformément aux modalités de calcul et d'attribution validées par Quimper Bretagne Occidentale.

Le conseil communautaire prend acte des décisions d'attribution des aides prises par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) présidée par le vice-président en charge de l'habitat.